

# Contrôles électriques des appareils mobiles

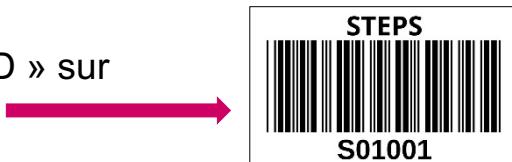
## « Non-conforme - Que faire ? »

Nous avons contrôlé les appareils électriques de votre local ou de votre bureau et nous avons dû déclarer un ou des appareils non-conformes à l'aide de cette étiquette.

**Cet appareil ne doit plus être utilisé**



Vous trouverez également son numéro « ID » sur l'étiquette



### Que faire ?

1. Se renseigner auprès de sa/son responsable - Un rapport est envoyé le jour du contrôle
2. Scanner le QR code pour informations de contact
3. Appeler le service technique du bâtiment pour une remise en état
4. Contacter le fournisseur de l'appareil pour une réparation constructeur

**En cas d'utilisation après identification de non-conformité  
seul-e l'utilisateur/trice est responsable des dangers auxquels elles/ils s'exposent.**

Pour plus d'informations sur la raison de la non-conformité, vous pouvez nous écrire en nous indiquant son numéro « ID » ainsi le bâtiment dans lequel se trouve l'appareil à l'adresse e-mail

[securite-electrique@unige.ch](mailto:securite-electrique@unige.ch)